



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2026



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le Lundi 19 janvier 2026, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 17 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER [arrivée à 20h35 pour la seconde délibération], Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Virginie BESSONNET, Jean SOUCHET, Lydia EVEILLARD, Bertrand GUILLOT, Audrey NICOU, Arnaud OGER, Sylvain MESNEL, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Bertrand ISAAC, Johann LE CIGNE, Karine DAVID, Marc PITAUD, Dorothee JOINT, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance : Cécile LANDREAU-BONENFANT

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 15 décembre 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 02 décembre 2025 et le 05 janvier 2026 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
IDEALIS	Déplacement défibrillateur du Crédit Mutuel à la Médiathèque (extérieur)	504,00 €	Commune – Op. 43
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Pépinière NAULLEAU	Végétaux pour plantation EV	195,80 €	Commune
Chez Baptiste	Amuse-bouches cérémonie des vœux du 09/01/2026	1.465,00 €	Commune
Chez Baptiste	Amuse-bouches soirée des agents du 19/12/2025	210,00 €	Commune
C3RB	Renouvellement abonnement annuel service étiquettes médiathèque	96,00 €	Commune
ESVIA Vendée	Réparation potelet suite sinistre	501,84 €	Commune
RDEC	Réparation éclairage salle des Primevères	623,16 €	Commune

Fournil de Saint Gervais	Mignardises soirée des agents du 19/12/2025	99,00 €	Commune
Fournil de Saint Gervais	Mignardises cérémonie des vœux du 09/01/2026	450,00 €	Commune
Laboratoire de Vendée	Analyses restaurant scolaire et eau bâtiments communaux 2026	645,18 €	Commune
Les Celliers de Beauvoir	Boissons pour cérémonie des vœux du 09/01/2026	810,90 €	Commune
IDEALIS	Renouvellement électrodes pour défibrillateurs communaux	1.004,40 €	Commune
Wurth	Vêtements de travail services techniques	126,00 €	Commune

DCM n°001-01-2026

Budget Assainissement – Adoption Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire délégué aux Finances, le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du Budget Assainissement pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :	118.154,18 €
Recettes :	94.409,44 €
Résultat de l'exercice 2025 :	- 23.744,74 €
Report exercice antérieur (excédent) :	50.000,00 €
Résultat total de l'exercice 2025 :	26.255,26 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :	55.720,53 €
Recettes :	139.449,84 €
Résultat de l'exercice 2025 :	83.729,31 €
Report exercice antérieur (excédent) :	215.991,25 €
Résultat total de l'exercice 2025 :	299.720,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Assainissement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Election de la plus belle décoration de Noël réalisée par les services municipaux par le Conseil Municipal des Enfants le 16 décembre 2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, rappelle que chaque service de la commune a fabriqué une scène de Noël et qu'il est revenu aux membres du Conseil Municipal des Enfants d'élire la meilleure création en s'appuyant sur une liste de critères (identification sur service, créativité et utilisation du matériel fourni sans rien n'acheter) pour les départager.

La proclamation des résultats a eu lieu le vendredi 19 décembre à l'occasion de la soirée de

fin d'année des agents. C'est le service de la médiathèque qui a remporté le titre de meilleure création pour 2025.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 13 janvier 2026

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 13 janvier 2026.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°042/2025 Madame LEFORT Maryve à Monsieur MARTINEZ Serge et Madame DUVERDUN Marie-Anne, 41 Rue du Villebon ;
N°043/2025 Monsieur et Madame GAUTIER Stave et Mélanie à Monsieur STYMANS Philippe, 3 Rue des Genêts ;
N°044/2025 Monsieur TARAUD Landry et Madame MERCERON Audrey à Monsieur REVAI Alain, 13 Chemin du Rouillard ;
N°001/2026 Monsieur BOURGEAU Anthony et Madame MAROT Ophélie à Monsieur RICHARD Jean-Baptiste et Madame GROSS Justine, 17 Rue de la Ramée.

COMMUNICATION, AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET LOISIRS

Programme de la médiathèque pour le premier trimestre 2026

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente la programmation des évènements et animations organisés par la médiathèque pour le premier trimestre 2026.

Du 07 janvier au 13 février, la médiathèque accueille l'exposition « Un autre regard » puis l'exposition ludique Archipel Data Island, sur inscription les mercredis et les samedis du mois de février.

Par ailleurs, la médiathèque organise un apéro lecture le 23 janvier sur le thème « ville et campagne », un petit-déj' lecture le 30 janvier et participe à la Fête des bibliothèques le 07 février avec à 10h00 une dictée et de 15h00 à 18h00 une après-midi jeux animée par les membres du CME, l'ASSOLI et l'association Faites vos jeux.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°0xx-01-2026

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de communes a procédé à une proposition de modification de ses statuts par délibération du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2025.

Pour rappel, la Région des Pays de la Loire propose de déployer un service de transport à la demande sur le territoire communautaire de Challans Gois Communauté.

Aussi, pour permettre à la Région des Pays de la Loire de mettre en œuvre un service complet de transport à la demande, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants de la Communauté de communes mais aussi les trajets internes, il est nécessaire de réaliser une délégation partielle de compétence vis-à-vis de la Région.

Il précise que la mise en œuvre de cette délégation implique une modification de la rédaction des statuts communautaires par l'ajout de la précision suivante « *délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence n matière de transport à la demande sur le ressort territorial* » au sein de l'article relatif à la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

Cette délégation, conformément à l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, nécessite l'accord express de tous les Conseils municipaux. Ainsi, le Conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Challans Gois Communauté et à approuver la délégation effective de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial.

Il ajoute qu'il conviendra ensuite, et suivant les dispositions de l'article R.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la convention soit approuvée par délibérations concordantes du Conseil communautaire et du Conseil régional.

Les membres de la liste non majoritaire, s'ils reconnaissent la & pertinence de s'intéresser au développement de la mobilité, alerte sur un potentiel désistement – à terme - de la région dans l'exercice de cette compétence partielle en collaboration avec Challans Gois Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix « pour » et 04 abstentions,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Challans Gois Communauté telle que proposée par la délibération communautaire du 11 décembre 2025,
- Donne son accord, sous réserve de validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral, au principe de délégation partielle de compétence de la Communauté de communes à la Région des Pays de la Loire pour le transport à la demande sur le territoire communautaire de Challans Gois Communauté,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous documents afférents à cette délibération.

Dates à retenir :

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 09 février 2026

Les dates des Conseils municipaux en 2026 sont :

- 20 ou 27 mars, 07 avril, 18 mai, 18 juin,
- 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre.

La secrétaire de séance,
Cécile LANDREAU-BONENFANT

Le Maire,
Richard SIGWALT